



© Marie-des-Neiges de Bellefroid, LNE

7. Bois de Balesme

Etat des lieux

Le bois de Balesme est une propriété forestière privée qui s'étend sur 24.2 ha au sud-ouest du bourg de Tigy, au sein du massif forestier de la Sologne. Les peuplements présents sont composés principalement de feuillus, accompagnés de quelques résineux, dans la partie sud. Le site fait partie d'un ensemble de propriétés forestières composé de massifs boisés et de zones humides permanentes ou temporaires. Certains fossés humides abritent des sphaignes, mousses des tourbières.

Ce gradient d'humidité est très intéressant pour la faune et la flore.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : trois espèces d'oiseaux forestiers remarquables ont été observées sur le site. Il s'agit du **Pic épeichette** « quasi menacé » en région et déterminante des ZNIEFF, du **Pouillot siffleur** « vulnérable », qui affectionne les boisements à sous-étage bien développé, et du **Pouillot fitis** « quasi menacé ». Une espèce de libellule « quasi menacée », le **Leste verdoyant**, a été observée aux abords de la mare. Une espèce de reptile a également été notée, l'**Orvet fragile**.

Flore : la végétation du bois est composée de feuillus (bouleaux, chênes, saules...) et de quelques résineux (pins). Le sous-étage est bien développé. Par endroit, le sous-bois est clair et abrite une végétation de landes boisées à **Bruyère à balais** (*Erica scoparia*), espèce déterminante ZNIEFF. La forte dominance humide de certains fossés est favorable à l'accueil de sphaignes (*Sphagnum sp.*). Ces dernières se trouvent quant à elles dans la partie sud-est du site.

Ces zones pourraient être favorables à d'autres espèces rares, connues dans la bibliographie comme le Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*), la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) ou l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*).

Menaces potentielles

Le domaine est peu menacé dans son ensemble, cependant, un changement dans les pratiques de gestion pourrait s'avérer fortement dommageable pour la biodiversité présente. Par exemple, la pratique de coupe rase ou le comblement des fossés et mares pourraient faire disparaître les libellules, amphibiens et reptiles présents ainsi que le Pouillot siffleur. Un changement d'occupation des sols, tel qu'une monoculture de résineux (ex : pins noirs, douglas) participerait à l'appauvrissement du cortège d'espèces en sous-bois.

Quelques chiffres

Type : Propriété forestière privée

Surface : 24.2 ha

Intérêt écologique : fort

Nombre d'espèces dont patrimoniales :

- Flore : 85 (1)
- Faune : 52 (7)

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :



Pouillot siffleur

© Wikimedia commons



Pic épeichette

© Wikimedia commons



Bruyère à balais

© Nicolas Déjean, LNE

Bois de Balesme LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES

Espèces remarquables

Oiseaux

-  Pic épeiche
-  Pic épeichette
-  Pouillot fitis
-  Pouillot siffleur

Libellules

-  Leste verdoyant

Reptiles

-  Orvet fragile

Flore

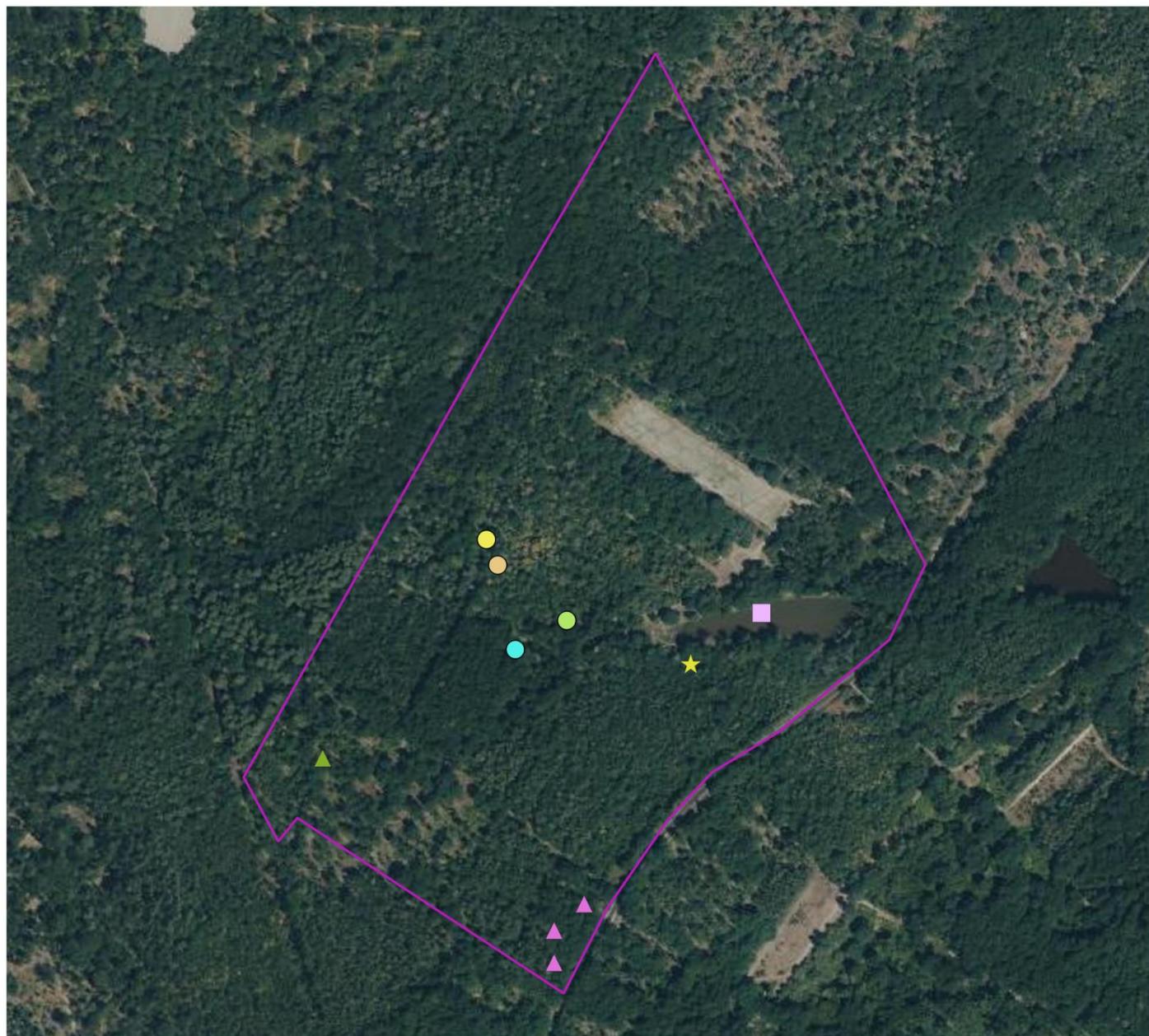
-  Bruyère à balais
-  Sphaigne

Limite administrative

-  Site Tigy
-  Limite tigy



0 75 150 m



Enjeux du site

- ✓ Conservation de la capacité d'accueil des zones boisées
- ✓ Conservation des fossés humides

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Conserver la capacité d'accueil des zones boisées et les vieux arbres
Action 1-1	Conserver du bois mort sur pied (5m ³ /ha) et au sol (10 m ³ /ha), pour augmenter la diversité des insectes saproxyliques. Ces insectes sont la proie de nombreuses espèces d'oiseaux (sitelles, pics).
Action 1-2	Conserver les arbres à cavités ou sénescents , dans la limite qu'autorisent les règles de sécurité. Ils accueillent de nombreuses espèces (insectes, oiseaux cavicoles, chauves-souris). Pour favoriser l'attrait du boisement pour les oiseaux et les chauves-souris, trois à cinq arbres à cavités/ha ainsi qu' un chablis/ha et une chandelle/ha sont conseillés.
Action 1-3	Privilégier une gestion de type futaie irrégulière , dans laquelle la diversité des âges est également source d'habitats variés pour la faune. Pour plus de renseignements concernant les modalités de gestion associées, les gestionnaires forestiers du CRPF sont de bon conseil.
Action 1-4	Sacraliser les arbres remarquables présents au cœur des boisements, tout en veillant au renouvellement des peuplements âgés.
Action 1-5	Continuer de conserver les espèces du sous-bois présentes naturellement (strate herbacée et arbustive) ainsi que les essences dites « secondaires » . Ces espèces participent à l'augmentation de la capacité d'accueil pour la biodiversité. Laisser le lierre sur les arbres .
Action 1-6	Conserver des zones de quiétude absolue , en limitant le dérangement. Eviter toute intervention en forêt entre le début du printemps et le mois de septembre.
Objectif 2	Conserver les fossés humides
Action 2-1	La circulation de véhicules, a fortiori d'engins, au printemps et en été à travers les fossés, les ornières, dans les dépressions humides est fortement dommageable pour la biodiversité. Elle tue les larves d'amphibiens et d'insectes, altère la végétation...
Action 2-2	La circulation d'engins en sous-bois pendant l'hiver impacte directement les amphibiens en hibernation (écrasement). Confiner la circulation sur les chemins et routes. Adapter le poids des engins selon l'humidité du sol .
Action 2-3	Préserver en particulier les fossés humides à sphaignes qui participent à la régulation des niveaux d'eaux locaux. Les sphaignes fonctionnent comme des éponges et ces milieux sont donc favorables à la présence continue d'eau dans les sols, ce qui bénéficie ainsi aux arbres en période de sécheresse.
Action 2-4	Si un curage des fossés s'avère nécessaire, le pratiquer avec finesse et respect de l'existant (« vieux fond, vieux bords ») ; idéalement, curer par tronçons , pour permettre à la faune délogée de se réinstaller sur des tronçons non curés.